

PRESTIGE – PREMIUM (anciennement Évolution) – FUZION - EUROPÉA

1 / LIVRAISON DU MATÉRIEL (Présence requise)

Consiste à livrer le matériel de la piscine à l'aide d'un transpalette standard.

- Le versement requis préalablement à la livraison doit avoir été effectué selon les modalités au contrat.
- Le matériel sera déposé dans l'entrée ou le garage si le sol permet l'accès.
- Le matériel ne doit pas être déposé dans la voie d'accès de la machinerie.

2 / EXCAVATION (Présence requise)

Consiste à creuser le trou de la piscine et préparer la surface pour le trottoir ou le pavé uni inclus au contrat.

- Le versement requis préalablement à l'excavation doit avoir été effectué selon les modalités au contrat.
- Toute préparation préalable doit être faite.
- La hauteur finale de la piscine sera à déterminer avec l'excavateur.

3 / STRUCTURE

Consiste à assembler et niveler la structure de la piscine.

- Le matériel de structure doit être accessible.
- **ONTARIO** : Suivre la procédure de mise-à-la-terre qui doit être effectuée par un électricien certifié (voir devis de construction)

4 / COULÉE DU BÉTON

Consiste à couler le béton de la structure, le fond et la dalle de filtration.

- Un boyau d'arrosage doit être accessible.

5 / REMBLAYAGE

Consiste à remblayer l'excavation supplémentaire autour de la piscine avec de la pierre $\frac{1}{2}$ ou $\frac{3}{4}$ net.

- Cette étape est faite avec de la machinerie.

6 / COURONNEMENT / PIERRE DÉCORATIVE (Si au contrat)

Consiste à installer les dalles et/ou la pierre sur la structure de la piscine.

- Une inspection visuelle sera faite par un chargé de projet de pavé avant l'installation.

7 / TOILE/MEMBRANE ET PLOMBERIE (Présence requise)

Consiste à installer la toile de fond, installer le système de filtration et commencer à remplir la piscine.

- La clôture temporaire doit être accessible en quantité suffisante pour entièrement sécuriser l'enceinte de la piscine et les trottoirs.
- Un boyau d'arrosage et une extension électrique doivent être accessibles.
- **IMPORTANT** : Le client doit arrêter le remplissage et l'aspirateur seulement lorsque l'eau a atteint le dessus de la deuxième marche d'escalier (environ 18 pouces d'eau dans la partie peu profonde).

- Une équipe passera dans les jours suivants pour récupérer l'aspirateur.

8 / TROTTOIR (Si au contrat)

Coffrage (Présence requise)

- **ONTARIO** : Rappel de suivre la procédure de mise-à-la-terre effectuée par un électricien certifié (Voir devis de construction pour plus de détails)

Coulage du trottoir

- Assurez-vous qu'aucun animal domestique ou débris ne puisse toucher le béton jusqu'au moment du décoffrage. (2 à 3 jours suivants).
- **IMPORTANT** : suivre les directives d'arrosage du béton dans le devis de construction selon la température extérieure.
- Une équipe passera dans les jours suivants pour décoffrer et faire des traits de scie.

9 / ÉLECTRICITÉ

Suite à la plomberie le client doit prendre rendez-vous avec son électricien pour le branchement électrique.

- La mise à la terre de la piscine et du trottoir sera déjà faite par l'électricien mandaté par Trévi. (Sauf en Ontario)
- Si les services d'un électricien mandaté par Trévi sont prévus au contrat, vous serez contacté pour le rendez-vous.

10 / MISE EN MARCHÉ (Présence requise)

Consiste à mettre en marche la piscine et à offrir des explications sur le fonctionnement du système de filtration.

- Les installations électriques doivent être complétées avant cette étape.
- Le niveau d'eau dans la piscine doit être environ au $\frac{3}{4}$ de la façade de l'écumoire.

11 / PAVÉ UNI (Présence requise)

Consiste à livrer et installer le pavé uni au plan, autre que le couronnement.

- Le versement pour l'étape du pavé est requis.
- Un boyau d'arrosage doit être accessible.
- Les travaux de pavé uni représentent un délai supplémentaire suite à la fin des travaux de piscine.

À noter que ce document est à titre informatif. L'ordre des étapes peut être modifié selon les conditions climatiques et la

Pour plus de détails, veuillez-vous référer à votre **devis de construction** disponible dans votre espace client au trevi.ca



PRESTIGE – PREMIUM (previously Évolution) – FUZION - EUROPÉA

1 / DELIVERY OF MATERIALS (Presence required)

Consists to deliver the pool materials with the help of a manual pallet jack.

- The payment due preceding the delivery must be made in accordance with the terms of the contract.
- The material is placed in the driveway or the garage. The pallet jack cannot transport on soft surfaces.
- It is important that the material not be in the machinery's access to the yard.

2 / EXCAVATION (Presence required)

Consists to dig the pool and to prepare the area for the sidewalk or pavers included on the contract.

- The payment due preceding the excavation must be made in accordance with the terms of the contract.
- All site preparation must be complete before the dig.
- The finale height of the pool will be determined with the excavator.

3 / STRUCTURE

Consists to assemble and level the pool's structure.

- The required materials must be accessible
- **ONTARIO** : Follow the procedure concerning the bonding of the pool made by a certified electrician. (Refer to work description document)

4 / POURING OF CONCRETE

Consists to pour concrete in the structure, the floor and the equipment slab.

- A functional garden hose must be accessible.

5 / BACKFILL

Consists of backfilling the excess excavation around the pool with $\frac{1}{2}$ or $\frac{3}{4}$ clear gravel.

- Machinery is used during this step.

6 / BULLNOSE / DECORATIVE STONE (If included on contract)

Consists of installing the paver bullnose or stone on the pool structure.

- Before beginning this step, you will be contacted by a bullnose project manager for a visual inspection.

7 / LINER/MEMBRANE AND PLUMBING (Presence required)

Consists of installing the liner, the filtration equipment and starting to fill the pool.

- The temporary fencing and posts to adequately surround the entire pool and sidewalks must be accessible.
- A functional garden hose and electrical outlet with extension cord must be accessible.
- **IMPORTANT**: The customer must turn off the water and the blower once the level of water has reached the top of the second step (approx. 18 inches of water in the shallow end).

- A team will come back in the following days to remove the blower.

8 / CONCRETE SIDEWALK (If included on contract)

Forms (Presence required)

- **ONTARIO** : Follow the procedure concerning the bonding of the sidewalk done by a certified electrician. (Refer to work description document)

Pouring concrete

- Client must ensure that no animals or debris can touch the concrete for 2-3 days,
- **IMPORTANT**: Follow instructions for spraying concrete during the curing period (refer to the Work Description document).
- A team will come back in the following days to removed forms and cut contraction joints.

9 / ELECTRICITY

Following the plumbing, the customer must contact an electrician to plug the equipment and complete the ground.

- An electrician mandated by Trevi will have already done the bonding (Except in Ontario)
- If the services of an electrician mandated by Trevi are included in your contract, you will be contacted for the appointment.

10 / START-UP (Presence required)

Consists of starting up the pool and explaining the functioning of the pool and its equipment.

- The electrical work must be done and functional before this step.
- The water level in the pool must be $\frac{3}{4}$ up the face of the skimmer.

11 / PAVERS (Presence required)

Consists of delivering and installing pavers other than the bullnose on a compacted stone base.

- A payment for the paver's step is required.
- A functional garden hose must be accessible.
- All paver work represents additional delays following the completion of the pool.

Please note that this document is an estimate of the steps. The order of these steps can vary due to weather and other

For more details, please refer to your **Work Description document** available in your customer access at trevi.ca

